

Code de Conduite

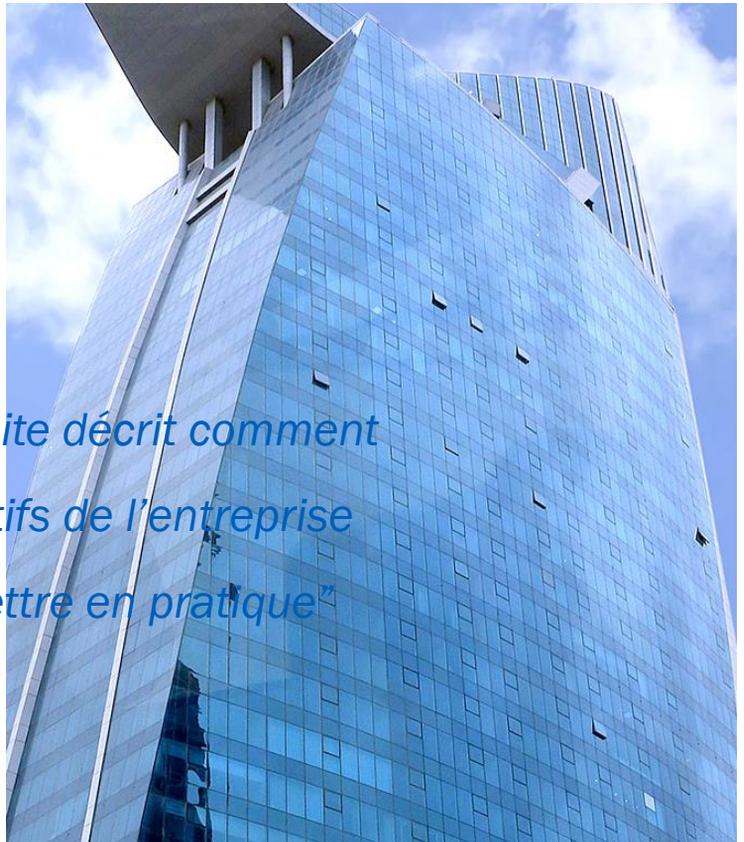


Table des matières

03	Message du PDG
04	Objectifs du Code
05	Limites du Code
06	Principes recteurs du Code
07	Nos principes entrepreneuriaux
13	Risques en cas de non-conformité
14	Transmettez-nous vos Inquiétudes



“Ce Code de conduite décrit comment atteindre les objectifs de l’entreprise et comment les mettre en pratique”



MESSAGE DU PDG

Depuis sa fondation en 1985, le modèle d'affaire d'Iberchem, et sa croissance, ont été basés sur des valeurs éthiques inhérentes à notre activité quotidienne.

Notre compromis est d'atteindre les plus hauts standards d'intégrité, de confiance mais surtout de respect, dans chacun des 120 pays dans lesquels nous réalisons des opérations.

Ces valeurs ont mené Iberchem à offrir une éthique et une intégrité exemplaires.

C'est pourquoi notre Code de Conduite nous invite tous à transmettre ces valeurs et à les mettre en pratique au quotidien. Nous devons nous assurer que nos principes commerciaux, nos associés et nos employés sont respectés dans le monde entier.

Nos valeurs nous définissent, forment notre identité et représentent ce que nous sommes.

Je crois que c'est notre mission et notre objectif de garantir que toutes les activités d'Iberchem soient réalisées de façon correcte pour qu'à son tour sa réputation et ses futurs succès soient maintenus.

Pour que notre Programme de Compliance soit efficace et fructueux, chacun de nous doit, au-delà de son respect, agir de façon exemplaire transmettant ainsi ses bénéfices à d'autres.



Ramón Fernández
PDG



OBJECTIFS DU CODE DE CONDUITE

Ce Code de conduite (ainsi que tout le Programme de Compliance d'Iberchem) établit une culture d'intégrité et d'équité dans le groupe et promeut, parmi tous les employés et associés d'Iberchem, le besoin absolu de prévenir la corruption et les pratiques commerciales illégales. Étant donné qu'il résulte impossible de décrire toutes les pratiques et les principes commerciaux ou administratifs subjacents à la conduite éthique et l'honnêteté, ce Code inclut une série de recommandations spécialement importantes pour aider à avoir une approche adéquate de l'affaire au moment de réaliser toute transaction avec un tiers, montrant donc uniquement une partie de notre compromis.

LE CODE DE CONDUITE

- est un document de référence commun pour tous nos directeurs et employés, qui posent les bases de la culture d'intégrité d'Iberchem;
- établit la politique de tolérance zéro d'Iberchem quant aux pratiques commerciales illégales;
- aide les employés d'Iberchem à comprendre et identifier quel genre de comportements pourraient conduire à une infraction;
- décrit le comportement que l'on attend des employés d'Iberchem;
- garantit que tout tiers entrepreneur, agent ou consultant d'Iberchem soit au courant de ce Code et des règles qu'il établit pour traiter avec Iberchem;
- offre une orientation en cas de problèmes.

“... le besoin absolu de prévenir la corruption et les pratiques commerciales illégales”.

LIMITES DU CODE

Ce code est applicable à tous les employés situés en Espagne ou à l'étranger, ainsi qu'à tout le personnel éventuel (stagiaires, contrats de courte durée, etc.). De plus, tout tiers qui réalise des opérations avec Iberchem devra accepter le Code de conduite et se compromettre à respecter ses principes.

LA DIRECTION D'IBERCHEM

- est sujette au Code de conduite;
- encourage les employés de l'entreprise à respecter aussi bien la philosophie que le texte de ce Code;
- agit de façon exemplaire en suivant les meilleures pratiques de Compliance;
- soutien tout employé d'Iberchem en cas de besoin;
- crée un climat de compréhension à l'intérieur de ses entités.
- participe dans la diffusion du Code de conduite et du Programme de Compliance d'Iberchem parmi les Associés.
- met en pratique les normes d'intégrité d'Iberchem en-dehors de l'entreprise.

"Compliance implique un travail en équipe. Requière une discipline stricte de la part de tous les employés d'Iberchem, mais également de ses associés. Le Programme de Compliance va en parallèle à notre stratégie pour une affaire viable".

José Balibrea

Directeur Financier d'Iberchem



LES EMPLOYÉS D'IBERCHEM

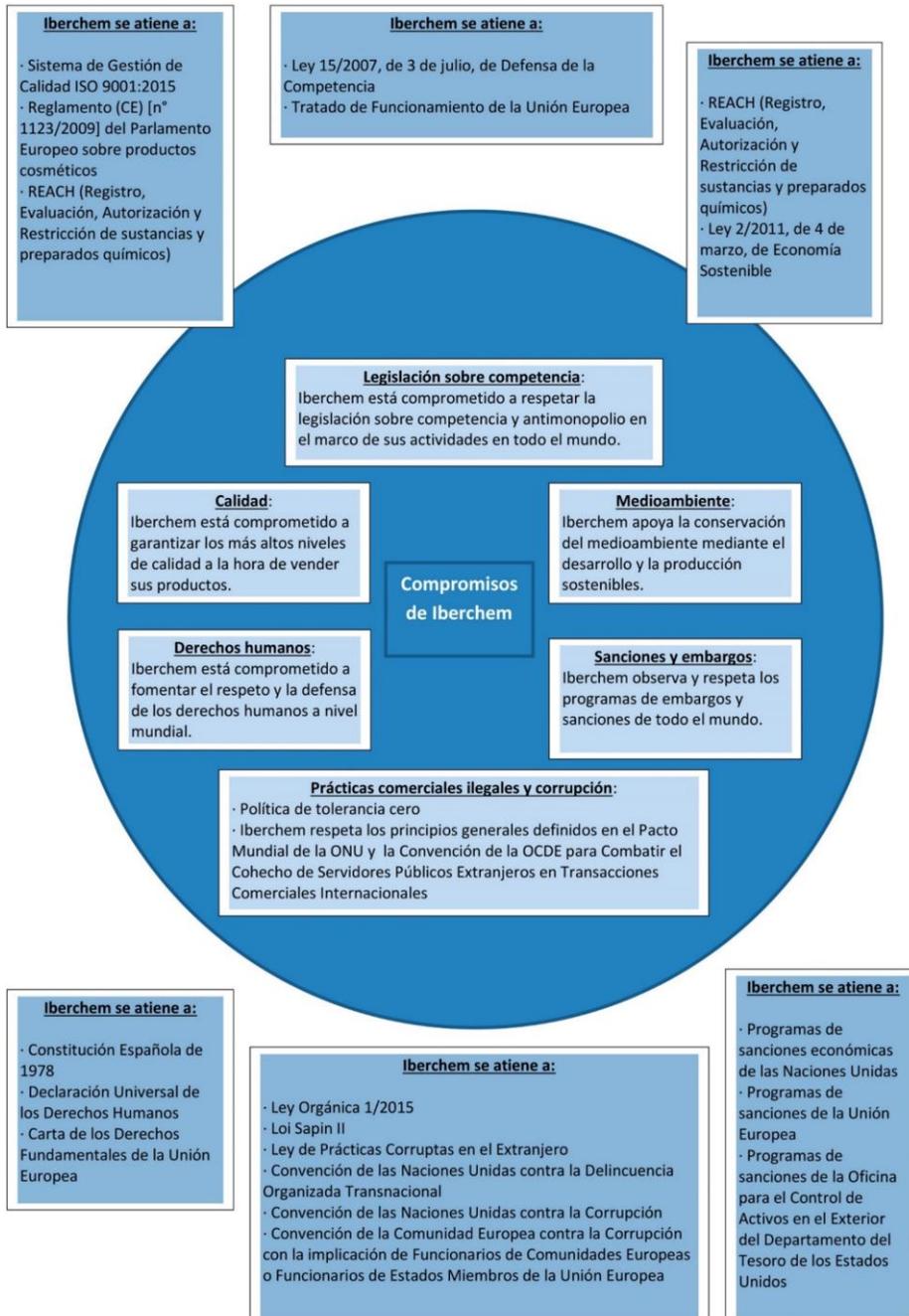
- doivent connaître, comprendre et respecter ce Code de conduite;
- évoluent dans des conditions de travail appropriées;
- s'assurent de réaliser leurs activités quotidiennes selon le Programme de Compliance;
- sont compromis avec le respect des normes d'intégrité d'Iberchem en termes d'environnement, de santé et de sécurité;
- Peuvent soulever une question au cas où ils se trouveraient face à une situation qui ne correspond pas aux normes d'intégrité d'Iberchem;
- Recevront une reconnaissance lorsqu'ils montrent une conduite exemplaire pour faire respecter les normes d'intégrité d'Iberchem.

LES ASSOCIÉS D'IBERCHEM

- seront informés du Code de conduite et seront au courant du Programme de Compliance d'Iberchem;
- ne peuvent ni offrir ni recevoir des employés d'Iberchem un cadeau ou une invitation excessive;
- se compromettent à respecter le Programme de Compliance d'Iberchem en collaborant avec l'entreprise;
- sont sélectionnés par un Processus de Compliance exhaustif réalisé par Iberchem.

PRINCIPES DE BASE

Le Programme de Compliance d'Iberchem est basé sur le respect aux conditions requises des conventions internationales et aux réglementations nationales sur l'intégrité et l'éthique qui concernent le groupe.



NOS PRINCIPES ENTREPRENEURIAUX

1. Iberchem et tous ses employés rejettent la corruption, le trafic d'influences et toute pratique commerciale qui ne respecte pas les normes d'intégrité.

2. Iberchem et tous ses employés garantissent le plein respect des sanctions internationales et les politiques d'embargo.

3. Iberchem et tous ses employés adhèrent aux pratiques de commerce équitable.

4. Iberchem et tous ses employés s'assurent de réaliser leurs activités de façon soutenable.

5. Iberchem et tous ses employés respectent et promeuvent les normes des droits de l'homme.



'Iberchem et ses employés se compromettent à développer leurs activités en respectant les principes entrepreneuriaux inhérents aux valeurs du groupe. Toute activité commerciale illégale, illicite ou illégitime est donc interdite. De la même façon, les comportements qui pourraient nuire l'environnement ou contraires aux principes des droits de l'homme ne seront pas tolérés'

Ramón Fernández
PDG

Corruption.

Peut être définie comme le fait d'offrir, de promettre ou de donner un avantage injustifié, pécuniaire ou autre, que ce soit de façon directe ou indirecte, à un tiers pour que ce tiers agisse ou s'abstienne d'agir concernant la réalisation de fonctions officielles, dans le but d'obtenir ou de retenir des affaires ou tout autre avantage inapproprié dans le développement de celles-ci. La corruption peut être gérée directement ou indirectement à travers l'intervention ou la complicité d'un tiers.

Trafic d'influence.

Peut être défini comme le fait d'offrir, de promettre ou de proposer un avantage injustifié, pécuniaire ou autre à un tiers pour qu'il abuse de ses influences dans le but d'obtenir la faveur ou la décision favorable d'une autorité publique.

Par exemple:

Un membre du parlement utilise ses réseaux personnels pour aider une entreprise à obtenir l'attribution d'un appel d'offre, une fois que cette même entreprise lui a donné un avantage injustifié de type monétaire ou similaire.

IL EST IMPORTANT DE DISTINGUER ENTRE:

- ▶ Corruption active: elle se caractérise par l'action d'offrir un avantage excessif.
- ▶ Corruption passive: elle se caractérise par la sollicitude ou l'acceptation de tout avantage excessif.
- ▶ Corruption publique: elle consiste en détourner une fonction officielle ou tout pouvoir public pour s'en bénéficier illégalement. P. ex.: corrompre un employé d'un Ministère pour obtenir un appel d'offre.
- ▶ Corruption privée: consiste en l'abus d'un pouvoir public dans le cadre d'une relation commerciale. P. ex.: un fournisseur A corrompt une entreprise B dans le but de renouveler un contrat.

La corruption Inclut différentes pratiques.

POT-DE-VIN

La remise d'espèces, de cadeaux, d'attentions, d'offres de travail, en échange d'une faveur ou une décision favorable.

COMMISSIONS

De petites sommes non officielles versées pour garantir qu'un fonctionnaire public réalise ou accélère une action quelconque.

EXTORSION

L'utilisation de l'intimidation et/ou de menaces physiques ou matérielles violentes pour obtenir un avantage illégitime.



**“Ce Code de
conduite décrit la
façon d’atteindre
les objectifs de
l’entreprise et
comment les mettre
en pratique”**

Situations de risque



CADEAUX ET INVITATIONS

Ils peuvent altérer l'impartialité de la décision au moment de traiter avec un tiers. Il est donc recommandé de consulter la procédure de cadeaux et d'invitations pour évaluer l'aspect professionnel et la validité de tout cadeau ou invitation.



RELATIONS AVEC DES TIERS

Il est obligatoire de suivre les directives fournies dans la procédure de relations avec des tiers pour garantir que la corruption dans les relations avec ceux-ci soit attaquée. Dans cette même direction, chaque employé est responsable de fixer les conditions qui permettent que les normes d'intégrité d'Iberchem soient amplement diffusées parmi les tiers avec lesquels l'entreprise travaille.



CONFLIT D'INTÉRÊTS

Une situation de conflit d'intérêts surgit lorsqu'un employé d'Iberchem a un intérêt personnel qui peut influencer ou semble influencer sur ses activités professionnelles. L'intérêt personnel peut être direct ou indirect et peut le toucher directement ou aux membres de sa famille. Cet intérêt peut être de diverse nature (économique, financier, politique, professionnel, religieux, etc.). Une fois détecté, il est obligatoire d'informer la direction de la situation.



COMMISSIONS:

Dans certains cas, elles pourraient faciliter ou accélérer une procédure administrative. Cependant, le cas échéant, l'obligation de tous les employés d'Iberchem est de refuser immédiatement de payer et en informer la direction.



PARRAINAGE ET CHARITÉS:

Lorsque l'entreprise participe dans une activité de parrainage ou de charité, il est obligatoire de s'assurer que le tiers en question représente les valeurs d'Iberchem et les attentes du groupe en termes d'intégrité. Il est donc convenable de commencer une procédure d'audit préalable sur le tiers en question lorsque ces activités commencent, qu'elles sont sujettes à l'approbation préalable du responsable de Compliance et/ou du personnel de direction.

Iberchem et tous ses employés garantissent le plein accomplissement des sanctions internationales et des politiques d'embargo.



Iberchem intervient dans des pays qui pourraient être sujets à des règles spécifiques sur des sanctions nationales et internationales, comme les embargos. Celles-ci limitent la liberté d'activités de commerce extérieur dans certains pays. Étant donné qu'Iberchem est un groupe actif à niveau mondial, il respecte les règles d'exportation et de douanes. Toutes ses activités respectent la norme de contrôle d'exportations.

Il faut donc réaliser des procédures spécifiques comme l'audit préalable précédent au moment de traiter avec des pays sanctionnés, pour garantir que les actions d'Iberchem entrent strictement dans le cadre régulateur de sanctions et embargos. En cas de doute, les employés sont invités à consulter le plan de sanctions publié par l'Union Européenne (www.sanctionsmap.eu) et consulter son supérieur en cas de besoin.



Iberchem et tous ses employés se compromettent avec les pratiques de commerce équitable.

La législation sur la concurrence est conçue pour protéger le commerce équitable et une concurrence économique honnête. De cette façon, elle interdit tout comportement entrepreneurial qui puisse empêcher, restreindre ou modifier la concurrence (cartel, fixation de Prix, utilisation d'information privilégiée, abus de position dominante, etc.). Iberchem appuie tous les efforts pour promouvoir et protéger une concurrence loyale et les employés doivent connaître les principes de base de la législation sur la concurrence et l'importance de respecter ces lois. L'intégrité d'Iberchem est en jeu, puisque les sanctions dues à la violation des lois sur la concurrence sont importantes. De la même façon, tout employé qui viole la législation sur la concurrence s'expose à des sanctions corporatives. Si un employé a des doutes à ce sujet, il peut consulter son supérieur ou la personne chargée du Programme de Concurrence.



Iberchem et tous ses employés s'assurent de réaliser leurs activités de façon soutenable.

Iberchem est compromise, dans son expansion commerciale, avec le respect à la planète et avec la réduction continue de son impact sur l'environnement.

De ce fait, les employés du groupe sont censés utiliser les ressources de la façon la plus efficace possible et s'efforcent de soutenir le développement et l'utilisation de technologies et pratiques respectueuses avec l'environnement.



Iberchem et tous ses employés respectent et promeuvent les normes des Droits de l'Homme.

Iberchem se compromet à la diffusion des normes des Droits de l'Homme à niveau mondial et dans ses activités, en Espagne et à l'étranger. Le groupe se compromet à respecter les normes internationales des Droits de l'Homme dans ses opérations, sur la base des directives apportées par:

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- les Principes Recteurs des Nations Unies sur les Entreprises et Droits de l'Homme approuvés par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU en 2011;
- les directives apportées par l'Organisation Internationale du Travail.

NON-CONFORMITÉ: QUELS SONT LES RISQUES POUR IBERCHEM ET POUR SES EMPLOYÉS?

Les différentes règles que respecte Iberchem en termes d'intégrité entrepreneuriale obligent ses employés à suivre le Programme de Compliance de l'entreprise. En cas de violation du Programme, le groupe s'expose à:



PROCÉDURES JUDICIAIRES

Des tiers intéressés (comme des ONG, concurrents, etc.) peuvent poursuivre Iberchem en cas d'une possible infraction des normes nationales ou internationales.



AMENDES ET SANCTIONS FINANCIÈRES

Les normes anticorruption et en particulier dans les systèmes de la Common Law imposent des amendes importantes aux entreprises qui enfreignent leurs lois, y compris en relation avec des opérations qui n'aient pas eu lieu ni au Royaume Uni ni aux États Unis.



RESTRICTION DE L'ACCÈS À DES MARCHÉS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Une entreprise déclarée coupable peut être incluse dans des listes noires et d'exclusion, exclue d'appels d'offres, exclue de marchés liés avec la Banque Mondiale, etc.



RÉPUTATION

Si elle se voyait impliquée dans une trame de corruption, la réputation d'une entreprise se verrait entachée. Ceci peut provoquer la chute de ses activités commerciales et nuire à la perception que les agences de classification ont d'elle.



PRISON

En France et au Royaume Uni, des peines de prison de jusqu'à dix ans peuvent être dictées contre le directeur d'une entreprise en cas de corruption.



SANCTIONS INTERNES

En cas d'inaccomplissement de ce Code de conduite, les employés d'Iberchem sont sujets à des sanctions disciplinaires, qui pourraient aller d'une réprimande jusqu'au licenciement de l'entreprise.

TRANSMETTEZ-NOUS VOS INQUIÉTUDES



Tous les employés d'Iberchem doivent consulter, dans tous les cas, leur supérieur s'ils ont un doute ou une question quant au Programme de Compliance corporatif.

Pour cela, l'entreprise a mis en fonctionnement une ligne éthique directe comme moyen pour recueillir toutes les consultations/avertissements des employés d'Iberchem en relation avec des affaires de conformité.

Cette ligne garantit le traitement anonyme de l'information donnée par les collaborateurs, sans qu'il y ait un risque de représailles de la part des supérieurs.

Cependant, cet outil ne doit être sollicité que dans des cas réels de violation du Programme de Compliance d'Iberchem et une utilisation abusive de celui-ci pourrait provoquer des sanctions internes.



iberchem
GROUP

iberchem | **scentium**
FRAGRANCES OF NATURE | FLAVOURS OF THE WORLD

iberchemgroup.com